



PROCES-VERBAL

DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES OPERATIONS DE DEPOUILLEMENT,
D'ATTRIBUTION DES SIEGES
ET DE DESIGNATION DES ELUS DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALES
(CAES) DU CNRS

Dépouillement du 16 mai 2023

CAES du CNRS – 2 Allée Georges Méliès 94306 VINCENNES Cedex

★ PL SL Mc OS. CE X

A 9 h35, Mme Sandrine LAPLACE Secrétaire Générale du CAES, accompagnée des membres du bureau de vote, réceptionne la livraison par La Poste des enveloppes retour T du contrat poste réponse, prévues pour l'acheminement des bulletins de vote par correspondance de l'élection 2023 des représentants du personnel au Conseil d'administration du CAES.

Sur les 36797 électeurs, nous avons identifié 179 électeurs retraités qui n'auraient pas dû recevoir de bulletin de vote papier, étant des retraités de l'enseignement supérieur ou des extérieurs. Nous avons reçu 17 retours de vote pour lesquels nous avons mis en place une procédure pour les écarter du vote avant émargement.

A 10 h, lancement des opérations de dépouillement par Mme Sandrine LAPLACE, qui rappelle que ces opérations sont effectuées publiquement sous le contrôle du bureau de vote qui apprécie la validité des suffrages.

Présentation du matériel de dépouillement mis en œuvre par la Société VOXALY, prestataire retenu pour la réalisation du dépouillement automatisé. Remarque : le matériel apporté par la société VOXALY ne permet pas la lecture automatisée des bulletins de vote par correspondance, la lecture se fera manuellement

Mr VIGNES de la société VOXALY présente le déroulement de la journée aux membres du bureau de vote.

1. L'opération de dépouillement

1.1. Emargement, ouverture des enveloppes et extraction des bulletins de vote

- Les enveloppes T sont scannées afin d'établir la liste d'émargement et de contrôler l'absence de double vote électronique et papier.
- Les enveloppes T sont ouvertes mécaniquement par la société VOXALY.
- Les bulletins de vote sont extraits manuellement par les membres du bureau de vote qui participent aux opérations de dépouillement.

Cette opération débute à 9h40 et prend fin à 13h15.

101 votes nuls : 20 enveloppes contenant seulement une profession de foi, 34 enveloppes contenant plusieurs bulletins de vote différents, 24 enveloppes comportant le nom du votant ou signe distinctif, 1 enveloppe contenant un bulletin raturé, 20 électeurs Décédés, 2 électeurs en doublon

Elles sont conservées par le CAES du CNRS. Elles seront détruites à la fin de la période de contestation.

1.2. La lecture manuelle des bulletins de vote par la Commission Electorale

L'ensemble des bulletins est lu afin d'établir le décompte des suffrages et permet :

- L'établissement de la liste d'émargement
- le décompte des suffrages

Cette opération débute à 09h40 et prend fin à 13h15.

1.3 Examen par le bureau de vote des bulletins blancs

- Le bureau de vote déclare « 23 blancs » :
 - 9 bulletins blancs (n'ayant aucune case cochée) -
 - 14 enveloppes sans bulletin de vote.

1.4. L'enregistrement des bulletins après examen par le bureau de vote

Les bulletins validés ainsi que les bulletins déclarés blancs et nuls sont remis à la société VOXALY pour enregistrement.

Les bulletins de vote validés et les bulletins de vote invalidés sont conservés par le CAES du CNRS. Ils seront détruits à la fin de la période de contestation.

La société VOXALY intègre sur la plateforme électronique les résultats des votes par correspondance.

La société VOXALY avec les 3 membres du Bureau de vote détenteurs des clés de scellement procèdent à l'ouverture de l'urne électronique. La société VOXALY édite et remet à la secrétaire générale le procès-verbal d'enregistrement des suffrages pour chaque liste :

- Le nombre total d'électeurs inscrits : 36 797
- Le nombre total de votants : 7 222
 - Le nombre de votes blancs et de votes nuls : 467
 - Le nombre de suffrages valablement exprimés : 6 755
 - Le nombre de voix obtenues par chaque liste candidate :
 - ✓ 2 247 voix à SGEN-CFDT Recherche EPST
 - ✓ 1 612 voix à SNTRS-CGT
 - ✓ 965 voix à SNCS-FSU
 - ✓ 674 voix à SNPTES
 - ✓ 541 voix à SUD recherche EPST
 - ✓ 443 voix à SNIRS-CFE-CGC
 - ✓ 273 voix à FO-ESR

Le procès-verbal d'enregistrement des suffrages édité par la société VOXALY sous forme d'un fichier pdf est archivé au CAES.

2. L'attribution des sièges

Le tableau récapitulatif du nombre de votes est joint en annexe au présent procès-verbal.

2.1.1 Le calcul du quotient électoral

Calcul du quotient = nombre de suffrages valablement exprimés / nombre de sièges à pourvoir

Le quotient électoral est de $6755 / 30 = 225,17$

2.1.2 L'attribution des sièges au quotient

L'application du quotient électoral attribue :

- 9 sièges à la liste SGEN-CFDT Recherche EPST
- 7 sièges à la liste SNTRS-CGT
- 4 sièges à la liste SNCS-FSU
- 2 sièges à la liste SNPTES-UNSA

- 2 sièges à la liste SUD Recherche EPST
- 1 siège à la liste SNIRS CFE-CGC
- 1 siège à la liste FO-ESR

2.1. 3 L'attribution des sièges à la plus forte moyenne

L'attribution des sièges restant à pourvoir est effectuée selon la règle de la plus forte moyenne qui attribue :

- 1 siège à la liste SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à la liste SNPTES-UNSA
- 1 siège à la liste SNIRS CFE-CGC
- 1 siège à la liste SGEN-CFDT Recherche EPST

L'article 3.4 du règlement intérieur du CAES prévoit que le nombre de suppléants d'une liste est égal à la moitié du nombre de sièges de titulaires de cette liste. Toutefois si le nombre de suppléants ainsi déterminé n'est pas entier, on prend l'entier immédiatement supérieur.

2.1. 4 Désignation des élus

Sont élus titulaires et suppléants, selon l'ordre de présentation des candidats sur les listes concernées :

- SGEN-CFDT Recherche EPST

1	Mme	LAPLACE	Sandrine	Titulaire
2	Mme	CHOISIER	Annick	Titulaire
3	M.	ZEROUKI	Alain	Titulaire
4	M.	MUSSOT	Patrick	Titulaire
5	Mme	GUILLORY	Nathalie	Titulaire
6	M.	PICHAT	Benjamin	Titulaire
7	M.	RATOUCHNIAK	Frederic	Titulaire
8	Mme	DELHAYE	Corinne	Titulaire
9	M.	ENGELDINGER	Damien	Titulaire
10	M.	SELMANE	Sahbi	Titulaire
11	Mme	COHEN	Isabelle	Titulaire
12	M.	MOUREY	Guy	Suppléant
13	Mme	MARCHETTI	Audrey	Suppléante
14	M.	BOURLES	Yannick	Suppléant
15	Mme	ZHAO	Bing	Suppléante
16	M.	CHAABANE	Naceur	Suppléant
17	Mme	PINEL	Catherine	Suppléante

➤ SNTRS-CGT

1	M.	LECOMTE	Patrice	Titulaire
2	Mme	REVILLON	Françoise	Titulaire
3	M.	HERRMANN	Christophe	Titulaire
4	Mme	FOUQUEREAU	Patricia	Titulaire
5	M.	BOLLER	Frédéric	Titulaire
6	Mme	GONNET-GRANDJEAN	Véronique	Titulaire
7	Mme	FEVRIER	Carole	Titulaire
8	Mme	CAVELLINI	Laetitia	Suppléante
9	M.	HIRSCH	Jacky	Suppléant
10	Mme	MANET	Laurence	Suppléante
11	M.	BELIZON	Guy	Suppléant

➤ SNCS-FSU

1	Mme	ZIMMER	Caroline	Titulaire
2	M.	MARCHAND	Alain	Titulaire
3	Mme	MARTIN-JEZEQUEL	Véronique	Titulaire
4	M.	MIRODATOS	Claude	Titulaire
5	Mme	PRIETO	Isabelle	Suppléante
6	M.	PAQUET	Denis	Suppléant

➤ SNPTES-UNSA

1	M.	DELOLME	Frédéric	Titulaire
2	Mme	ORANGE	Colette	Titulaire
3	Mme	DAGONEAU	Nathalie	Titulaire
4	M.	ORAIN	Hervé	Suppléant
5	M.	GUIMONET	Franck	Suppléant

➤ SNIRS CFE-CGC

1	M.	CHOUKROUN	Jean Luc	Titulaire
2	Mme	MENIER	Chantal	Titulaire
3	M.	GEOFFROY	Philippe	Suppléant

➤ SUD Recherche EPST

1	M.	WEINHARD	Laurent	Titulaire
2	Mme	ROUSSEL	Clotilde	Titulaire
3	M.	SERPA	Antonio	Suppléant

➤ FO-ESR

1	M.	MAUBOUSSIN	Yannick	Titulaire
2	M.	FLITI	Ahmad	Suppléant

. La proclamation des résultats

Le présent procès-verbal rédigé par la Secrétaire Générale est approuvé et signé par les membres du bureau de vote.

Copie du présent procès-verbal est remis à chacun des membres du bureau de vote

- Le procès-verbal des résultats produit par la société VOXALY est archivé au CAES.

* * * * *

Annexes au procès-verbal

- Annexe 1 : Tableau de calcul d'attribution des sièges

Fait à Vincennes le 16 mai 2023

COMMISSION ELECTORALE

du 16 MAI 2023

Caroline ZIMMER

SNCS-FSU



Xavier DUCHEMIN

SMARTES-UNSA



Patrice LECOMTE

SNTRS-CGT



Catherine SAPIN

SGEN CFDT Recherche EPST



Chantal MENIER

SNIRS CFE CGC



Sandrine LAPLACE

Secrétaire Générale
du CAES



Christophe HERRMANN

Président

